

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

APPROBATION DU CA ET VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 :

Sur le budget principal en fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été maîtrisées, elles s'établissent à hauteur de 545 222 euros malgré une augmentation du poste électricité de 20%. Le poste recettes est de 764 561 euros soit un excédent net de 152 172 euros. Notre marge reste très faible et il est difficile d'emprunter.

Investissement :

La commune a investi 350 560 euros pour 415 155 euros de Recettes.

Le conseil a approuvé et voté à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2022

APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 ET DES BUDGETS ANNEXES :

Pour le fonctionnement :

Il est prévu une enveloppe de 627 035 € pour les dépenses de fonctionnement, avec l'objectif de minimiser au maximum ces dépenses.

Pour l'investissement :

Une enveloppe globale de 598 000 € est positionnée sur les projets suivants : la place de l'Ormeau, la transformation de l'ancienne cantine en appartement, l'aménagement du vallon du Puech d'Andan (au-dessus du nouveau lotissement), la réfection de l'éclairage public route des gorges du Tarn, l'étude sur la réaffectation de l'ancienne école, la voirie, le cimetière ... La réalisation de ces projets sera toutefois conditionnée au niveau de subventions obtenues.

Le CA et le BP du budget photovoltaïque ont été adoptés à l'unanimité, peu d'opérations pour l'instant en fonctionnement, et l'investissement est terminé sur l'espace culturel, la mise en service doit intervenir sous peu, enfin ! Les investissements pour les panneaux sur les toits de la salle communale et les logements communaux sont inscrits pour 112 613 €.

Le conseil a approuvé et voté à l'unanimité le Budget primitif 2023 et les budgets annexes

APPROBATION ET VOTE DES 3 TAXES :

Compte tenu de l'augmentation des bases, le conseil municipal a choisi à l'unanimité de ne pas augmenter la part communale qui restera au même taux que l'année dernière.

APPROBATION ET VOTE POUR L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE COMMUNAL DE LA SEPULTURE DES RELIGIEUSES SITUEE AU CIMETIERE D'AGUESSAC

En accord avec les instances religieuses et la législation en vigueur sur les cimetières, le conseil municipal a choisi d'inscrire au patrimoine communal la sépulture des religieuses, ce qui nous permet de la conserver à titre perpétuel.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL ET DE LA SALLE COMMUNALE

Après quelques aménagements à l'espace culturel ainsi qu'à la salle communale, et l'augmentation des charges de fonctionnement le conseil municipal à l'unanimité a réactualisé les prix de location.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES :

Le conseil municipal à l'unanimité a validé le choix d'un emploi non permanent d'une durée de 5 mois pour faire face à un accroissement temporaire d'activités.